



COMMUNE DE MARSAC

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 27 FEV. 2019



- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

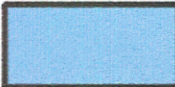
Echelle : 1/5000

© IGN-BD PARCELLAIRE® protocole Ministères – IGN – 2013 édition 2013
Réalisation : Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées

Date : Novembre 2018

LEGENDE :

ZONAGE REGLEMENTAIRE

-  Zone bleue : constructible sous conditions
-  Zone rouge : inconstructible (sauf cas particulier : voir règlement)
-  Zone jaune : inconstructible - champs d'expansion des crues (sauf cas particulier : voir règlement)
-  Zone blanche : non réglementée pour les risques étudiés

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

-  Cours d'eau
-  Plan d'eau

